

Forum consultatif des peuples autochtones

Pour l'Aluminium Stewardship Initiative



La troisième rencontre du Forum consultatif des peuples autochtones (*Indigenous Peoples Advisory Forum – IPAF*) dans le cadre de l'*Aluminium Stewardship Initiative (ASI)* a été organisé au Suriname entre le 21 et le 24 mars 2018, par la Vereniging van Inheemse Dorpshoofden in Suriname (VIDS), (en français, l'association des chefs de villages du Suriname). Ce rapport présente un résumé des comptes rendus de la rencontre, et inclut les documents finaux clés en annexe.

Table des matières

Table des matières	03
Objectifs de la rencontre	04
Mercredi 21 Mars 2018	05
Session avec tous les participants	05
Chef Jona Gunther, Bienvenue	05
Marie-Josée Artist, Objectifs de la rencontre	05
Robie Halip, Session d'introduction au Forum	05
Fiona Solomon, Programme de travail 2018 de l'Aluminium Stewardship Initiative	06
Mark Annandale, Compte-rendu sur la participation des peuples autochtones aux normes de certification des industries extractives	08
Leo von Carlowitz, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	09
Louis Biswane, représentant KLIM de la zone du site de la visite de terrain	09
Angela Kaxuyana et Dimitrio Tiriyana, COIAB	10
Session de l'après-midi pour les représentants autochtones uniquement	11
Progrès accompli dans le plan de travail 2017-2018	11
Jeudi 22 Mars	12
Visite de terrain dans la crique de Wane	12
Vendredi 23 Mars	13
Session pour les peuples autochtones uniquement	13
Comité des normes et groupes de travail correspondants	13
Revue des Termes de référence de l'IPAF	13
Session pour tous les participants	13
Programme de travail de l'ASI	13
Nuit solidaire	14
Samedi 24 Mars	15
Session pour les participants autochtones uniquement	15
Session pour tous les participants	15
Nomination des représentants de l'IPAF au Comité des Normes	15
Visualisation du Mécanisme des plaintes	15
Conclusion de la rencontre	15
Annexe 1 : Agenda imprimé	16
Annexe 2 : Liste des participants	21
Annexe 3 : Documents de référence	22
Annexe 3 : Termes de référence modifiés pour l'IPAF	23
Annexe 4 : Recommandations du Forum consultatif des peuples autochtones à l'Aluminium Stewardship Initiative [proposition]	26

Objectifs de la rencontre

- Rassembler les participants du Forum consultatif des peuples autochtones (Indigenous Peoples Advisory Forum – IPAF) et les peuples autochtones du Suriname pour un partage de leurs expériences et de leurs opinions
- Sensibiliser les participants de l'IPAF sur les problématiques de durabilité et les pratiques minières de production de bauxite et d'affinage de l'alumine
- Continuer à fournir le feedback de l'IPAF au développement du programme de certification de l'ASI pour la chaîne de valeur de l'aluminium
- Choisir deux membres de l'IPAF comme représentants au Comité des normes de l'ASI

Mercredi 21 Mars 2018

Session avec tous les participants

Chef Selowin a offert une prière pour ouvrir la rencontre.

Chef Jona Gunther, Bienvenue

Chef Jona Gunther a officiellement accueilli tous les participants au Suriname, et a souhaité une rencontre productive tous les jours durant lesquels nous serons ensemble. Il a présenté l'organisation VIDS à tous les participants : VIDS a été établie après la Guerre civile avec pour but principal de faire reconnaître les droits fonciers des peuples autochtones du Suriname, et est l'organisation principale représentant tous les peuples autochtones du Suriname. Des organisations villageoises régionales dans Marowijne, Para et d'autres districts soutiennent le travail de VIDS. Celles-ci ont la fonction de filiales régionales. « Nous ne sommes pas encore là où nous aurions aimé être en ce moment, mais nous continuons le dialogue avec le gouvernement pour obtenir la reconnaissance de nos droits ». Capitaine Jona souhaite alors que la rencontre se passe bien, que les échanges d'idées et de réflexions soient productifs pour s'accorder sur la manière de faire avancer le travail.

Marie-Josée Artist, Objectifs de la rencontre

Marie-Josée Artist a bienvenu les participants et présenté les objectifs de la réunion de 2018 de l'IPAF. Ces objectifs sont présentés à chacune des rencontres annuelles pour cadrer le travail que nous faisons ensemble.

Robie Halip, Session d'introduction au Forum

La première réunion d'expert de peuples autochtones sur l'ASI a eu lieu à Chiang Mai en 2015. À ce moment, la principale préoccupation des discussions n'était pas la Norme même (car elle était déjà presque entièrement négociée et approuvée à l'époque), mais les indicateurs proposés afin d'en mesurer le niveau de réalisation. La réunion a eu plusieurs résultats : un nombre de commentaires sur ces indicateurs ; la préparation de deux notes explicatives pour les membres de l'ASI (l'une concernant la mise en place du Consentement libre, informé et préalable, l'autre sur l'identification des peuples autochtones) ; et une déclaration générale sur l'importance de fournir aux peuples autochtones l'opportunité de participer de façon efficace à une Norme qui veut reconnaître et augmenter le niveau de respect de leurs droits. Les documents sont toujours disponibles sur le site internet de l'ASI, avec l'idée que ceux-ci soient utilisés en permanence par ses compagnies membres.

En 2016, une deuxième réunion d'experts s'est tenue à Kuantan en Malaisie. C'est lors de celle-ci que les Termes de référence du Forum consultatif des peuples autochtones ont été rédigés et que l'IPAF a été proposé de manière formelle au Conseil de l'ASI pour être incorporé à l'organisation comme plateforme indépendante pour les peuples autochtones. Une publication sur les impacts de l'industrie aluminium sur les peuples autochtones a été finalisée et publiée cette même année. Elle incluait des études de cas du Suriname, de Guinée, de Malaisie, du Cambodge et d'Australie, et fournissait un bilan détaillé des expériences des peuples autochtones, des difficultés rencontrées et des leçons apprises par ces communautés. C'est aussi en 2016 que Robie Halip et Marie-Josée Artist ont été nommées membres à titre provisoire du Comité de direction de l'IPAF. Des représentants de Guinée étaient présents à cette réunion, mais n'ont pas pu participer depuis du fait de difficultés majeures dans l'obtention de visa.

En 2017, l'IPAF s'est réuni en Australie, où il a été accueilli par le peuple Gumatj en Terre d'Arnhem. Au cours de cette rencontre, un nombre de recommandations ont été rédigées sur le Document d'orientation de la norme de performance de l'ASI, en particulier sur le Principe 9 relatif aux Droits de l'homme. On s'attend à ce que l'IPAF soit en mesure de fournir plus d'aide aux membres de l'ASI directement sur des questions liées aux peuples autochtones, comme par exemple le CLIP et les droits sous-jacents aux terres, territoires et ressources. Lors de cette réunion, on reverra encore comment l'IPAF et l'ASI peuvent contribuer aux progrès vers la reconnaissance des droits des peuples autochtones.

L'ASI est un forum multipartite qui inclut entre autres des compagnies, des organisations non gouvernementales, et des organisations de peuples autochtones. Dès le début et encore maintenant, il existe un certain niveau d'anxiété et d'inquiétude de la part des organisations de peuples autochtones à l'idée d'engager un dialogue directement avec les compagnies de cette manière. Au moment de la mise en place de l'IPAF, les organisations de peuples autochtones impliquées et celles qui les soutiennent ont proposé une manière de travailler qui serait très indépendante, et que la plateforme deviendrait un appareil de conseil indépendant. Il était clair que la fonction de l'IPAF serait en effet de servir de guide, car il est important que les perspectives des peuples autochtones soient représentées dans de tels mécanismes, mais ceci de manière indépendante.

Les peuples autochtones ont aussi participé au ICMM, l'International Council on Mining and Metals, mais n'y ont pas une plateforme indépendante. Nous considérons cet aspect crucial dans le développement de certification de marchandises.

Leo a demandé à quelle fréquence l'IPAF entier se réunissait, et qui payait pour ces réunions. On lui a confirmé que l'ASI paye pour les réunions physiques de l'IPAF ainsi que d'autres parties de son travail. Robie a ajouté que faire des contributions aux documents de gouvernance et aux documents techniques peut être compliqué et prendre du temps, et est difficile à faire par téléconférence. Les membres de l'IPAF sont aussi des individus ou des organisations qui ont des emplois à temps plein autre part, et le temps qu'ils s'engagent à y consacrer est considérable. Le problème des différentes langues parlées au sein de l'IPAF est aussi à considérer, et les membres doivent pouvoir travailler en français, portugais et anglais.

Samin a expliqué qu'il est difficile d'amener les expériences et les connaissances des peuples autochtones du terrain vers les milieux dans lesquels sont définies les normes. Ceci devrait avoir lieu et est très important, mais ce n'est pas facile. Nicholas a indiqué que dans de nombreux cas en Inde, les activités de multinationales et autres compagnies minières, y compris de bauxite, ont eu des impacts sévères sur les peuples autochtones. Il existe certaines lois protectives, comme par exemple celle qui interdit toute activité minière dans les aires protégées (qui ont tendance à chevaucher les territoires autochtones). Mais traditionnellement en Inde les peuples autochtones ont tendance à être exclus et réprimés par les compagnies minières et le gouvernement lorsqu'ils ont des intérêts d'extraction minière. On espère que des structures de gouvernance telles que l'ASI et la certification que celles-ci exigeraient pourraient aider dans de telles situations. Ceci est renforcé par les expériences qui ont déjà été partagées lors des réunions de l'IPAF, comme par exemple celle de peuples autochtones d'Australie qui ont pu récupérer le contrôle de leur économie locale.

Robie a conclu en disant que bien que l'IPAF peut parfois être difficile, en particulier lorsqu'il s'agit d'éléments de travail tels que fournir des observations techniques sur des documents ou participer au Comité des normes, le Forum fournit aussi une opportunité de partage et de solidarité entre les peuples autochtones impactés par des activités minières.

Fiona Solomon, Programme de travail 2018 de l'Aluminium Stewardship Initiative

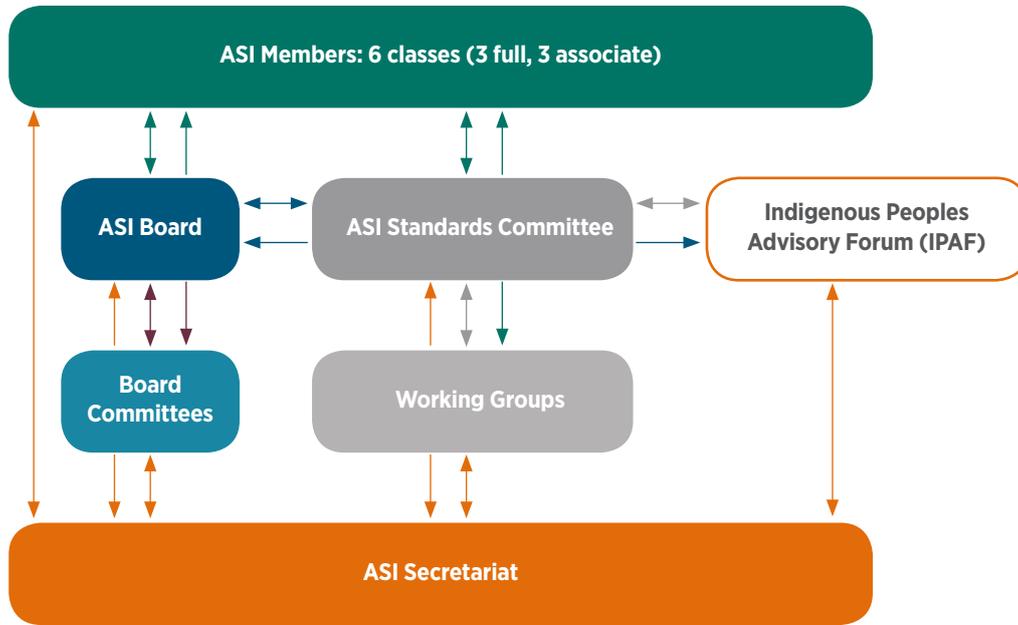
Fiona a remercié les hôtes de la rencontre, en particulier VIDS pour leur accueil, et le reste des participants pour avoir pris le temps de se rendre ici. Elle a confirmé que le Forum est très important pour l'ASI et que « nous espérons le voir s'étendre et se développer au cours des années à venir ».

L'ASI est une organisation jeune d'à peine 3-4 ans, et est une plateforme multipartite. Elle inclut des compagnies tout au long des chaînes de valeur, des ONG sociales et environnementales, ainsi qu'un engagement actif des peuples autochtones. L'ASI a pour ambition une production d'aluminium d'un plus haut standard social et environnemental, et une meilleure gestion du métal avec en particulier plus de recyclage. La norme ASI s'applique à l'entièreté de la chaîne de valeur, y compris les activités minières, d'extraction par fusion, de production, transformation et recyclage. Son intention est de couvrir le cycle de vie entier pour augmenter la récolte et le recyclage et ainsi réduire le besoin de plus de mines et d'extraction.

La norme veut pouvoir garantir une production responsable au niveau du consommateur final, ce qui est le but du processus de certification. La documentation associée au système de l'ASI se divise en trois parties pour expliquer comment le système fonctionne :

1. La Norme de performance
2. La Norme sur la chaîne de valeur
3. Le Guide des prestations et le manuel d'Assurance (qui correspondent à ce que les compagnies peuvent dire en ce qui concerne leur certification)

La figure ci-dessous illustre la structure de gouvernance de l'ASI:



L'ASI compte actuellement 61 membres différents, qui élisent le Conseil d'administration et le Comité des normes. C'est ce dernier qui est responsable des détails techniques et du fonctionnement de la norme ; il inclut des Groupes de travail qui considèrent en détail certaines problématiques particulières : deux groupes en cours sont le GT sur les Droits de l'homme et le GT sur les impacts environnementaux.

L'ASI s'est engagé à apporter un soutien et aider au développement de l'IPAF, par le biais de ces réunions annuelles qui ont pour but de mettre en contact les participants, ouvrir un dialogue entre l'ASI et l'IPAF, faciliter la planification du travail de l'année, et revoir et contribuer à des problématiques spécifiques et des programmes de travail. En plus des rencontres annuelles, il est possible de participer aux réunions du Comité des normes avec le Conseil d'administration (téléconférences et rencontre physique annuelle), ainsi qu'aux groupes de travail mentionnés ci-dessus. Cette année, l'Assemblée générale annuelle aura lieu à Perth en Australie, et son programme inclut quelques options de mettre en valeur le travail des peuples autochtones – comme par exemple un panel sur les peuples autochtones et les activités minières ? Le support financier disponible à l'IPAF, qui s'élève à l'heure actuelle à AUD 55 000, sera continué.

Les activités générales de l'ASI cette année se concentreront sur le travail à faire pour les premières certifications. Tous les membres ont un délai de deux ans pour obtenir une certification correspondante à leur domaine de travail. Le Secrétariat de l'ASI se concentre sur la mise en œuvre du système de certification, y compris un programme de formation – pour ses membres et auditeurs – auquel on voudrait inclure un module dédié aux droits des peuples autochtones et leurs expériences avec l'industrie. Les activités de suivi et d'évaluation sont aussi un point focal afin de déterminer quel impact est constaté sur le terrain. Les Groupes de travail considèrent aussi des problématiques liées aux droits de l'homme et à la biodiversité, qui pourraient inclure des peuples autochtones à moins que l'IPAF veuille contribuer séparément.

L'ASI souhaiterait que cette réunion aborde certaines discussions sur la portée potentielle de travaux de collaboration entre l'IPAF et l'ASI cette année. L'un des points serait la revue du mécanisme de plaintes et une visualisation de la manière dont celui-ci pourrait fonctionner. Un autre domaine de collaboration possible serait le suivi et l'évaluation, en particulier le contrôle de la manière dont le CLIP a été, ou non, correctement mis en place. Des programmes éducatifs (webinaires et formations) sont aussi en cours de développement pour les membres de l'ASI, et il serait intéressant de développer des formations spécifiques sur

le CLIP et d'autres problématiques d'importance pour les peuples autochtones. Il est aussi crucial de mentionner la prochaine rencontre de l'IPAF en 2019 dès maintenant pour en commencer la planification.

Les discussions suivantes ont noté le besoin d'une mobilisation de ressources supplémentaires pour réaliser le travail de l'IPAF. Nicholas a demandé où les compagnies en sont actuellement en termes de progrès vers la certification, et Fiona a répondu en expliquant les motivations existantes dans un système de certification comme celui-ci, en termes de demande de la part des consommateurs et des revendications qui en découlent.

Samin a alors demandé où en était actuellement le mécanisme de plaintes, comment il a été conçu et comment on envisage qu'il fonctionne. Fiona a noté que ceci a fait l'objet de bien des discussions lors de la réunion de 2016 en Malaisie, et que le modèle du mécanisme a été modifié suite à ces discussions, en particulier pour inclure des services de traduction dans le but de s'assurer que le Mécanisme soit accessible aux peuples autochtones.

Helen a ajouté que le Mécanisme de plainte a aussi été discuté lors de la réunion des experts de 2016 à Kuantan en Malaisie, et certains points spécifiques ont été inclus aux Termes de référence pour l'IPAF en ce qui concerne le rôle du Forum dans le traitement des plaintes. Des discussions d'ordre plus général ont alors couvert la pression à laquelle font face les compagnies dans la chaîne de valeur de l'aluminium qui pourraient pousser celles-ci à rechercher une certification.

Comme le Mécanisme de plainte fera l'objet de discussions plus détaillées plus tard dans l'agenda, cette conversation a alors été arrêtée pour être reprise à ce moment-là.

Mark Annandale, Compte-rendu sur la participation des peuples autochtones dans les normes de certification des industries extractives

Mark Annandale a présenté le travail qu'il a mené sur les normes de certification durable existantes pour les industries extractives (dont la définition générale inclut l'exploitation minière, forestière, les hydrocarbures, l'huile de palme et l'hydroélectrique) afin d'y évaluer le niveau de participation des peuples autochtones. Son étude a inclus les cinq normes suivantes : Forest Stewardship Council (FSC), Aluminium Stewardship Initiative (ASI), Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO), Equitable Origins (EO) et Responsible Jewellery Council (RJC).

Les recommandations principales ayant émergé de ce travail sont :

- Les programmes de certification devraient inclure une structure permanente de consultation des peuples autochtones
- Des guides CLIP spécifiques au contexte considéré sont nécessaires en soutien aux compagnies menant des activités d'extraction et aux peuples autochtones locaux (des formations des deux partis devraient avoir lieu)
- Des cadres de travail et critères de vérification du CLIP spécifiques au contexte considéré sont nécessaires en soutien aux auditeurs
- Les processus de CLIP et les résultats obtenus devraient être plus transparents
- Les auditeurs requièrent des connaissances et une contextualisation spécifiques aux conditions locales pour pouvoir être plus efficaces.

Leo von Carlowitz, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Leo von Carlowitz a fait une présentation sur le travail de GIZ dans le domaine de l'extraction des ressources, d'intérêt pour l'organisation dans le but de répondre aux problématiques notées dans les pays possédant des richesses en minéraux ou en ressources, mais qui ne semblent cependant pas voir de développement significatif ou recevoir d'avantage économique généralisé suivant l'extraction et la vente de ces ressources. L'Allemagne est aussi intéressée par les ressources naturelles du fait de la dépendance de son secteur industriel (sous la tutelle de l'un de ses Ministères), et donc de son intérêt à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles dans le cadre de la philosophie et des objectifs du gouvernement actuel (sous la tutelle du Ministère pour le développement, BMZ). Ce programme inclut entre autres des thèmes tels que meilleure gouvernance, augmenter la valeur ajoutée locale des ressources avant leur exportation.

GIZ utilise aussi les Objectifs de développement durable pour cadrer leur travail de soutien en termes de développement – ceux-ci comprennent maintenant des engagements et une évaluation de pays industrialisés ainsi que des pays en voie de développement (ces derniers étaient les seuls visés par les Objectifs du millénaire pour le développement). Il a recommandé le rapport « Cartographie de l'exploitation minière en fonction des objectifs de développement durable – un Atlas ». Le travail de soutien au développement mené par GIZ se concentre sur les Objectifs 12 et 17 relatifs respectivement à une production et consommation responsables et à la formation de partenariat pour la réalisation des objectifs.

Le portfolio de gouvernance des ressources de GIZ inclut : fournir un conseil stratégique, légal et réglementaire pour les lois et contrats (concessions) miniers, développement des capacités des gouvernements, soutiens aux processus nationaux de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), soutien aux initiatives organisations de certification durables, et promotion des droits de l'homme dans les activités d'extraction minière. Le gouvernement allemand s'est engagé de façon solide sur le respect des droits de l'homme, ce qui inclut une analyse des risques obligatoires sur tous les programmes de développement allemands. GIZ apporte aussi un soutien à des initiatives sur les chaînes de valeur et d'approvisionnement, et son travail s'inscrit dans le cadre d'un Plan d'action national sur les Droits de l'homme. À l'étranger, son assistance au développement se focalise en Afrique Centrale et occidentale, ainsi que de façon limitée

en Amérique du Sud et Centrale, et quelques activités très limitées en Asie. Le programme des « Industries extractives pour le développement » est mené en majeure partie à partir des quartiers généraux avec très peu de travail sur le terrain, et se focalise sur la conception et la mise en œuvre de projets pilotes, et sur la promotion d'un transfert des connaissances. GIZ supporte aussi des initiatives durables, y compris l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), l'Initiative CONNEX, le Partenariat européen pour des minéraux responsables (EPRM), l'Aluminium Stewardship Initiative, la Global Battery Alliance, et la Responsible Steel Initiative en cours de développement.

Les discussions qui ont suivi la présentation de GIZ ont inclus Nicholas, qui s'est enquis de l'impact au long terme de l'extraction des ressources étant donné que celles-ci vont disparaître à un moment donné. GIZ considère les ressources naturelles comme un moyen potentiel de changer pour le meilleur la situation sociale et économique d'un pays. Ceci devrait cependant être considéré dans le contexte des politiques de marché et autres facteurs propices. Cathal a aussi insisté qu'il était difficile de considérer l'exploitation minière comme un moteur de développement durable, et qu'une bonne gouvernance – souvent citée comme solution clé pour toutes les mauvaises pratiques – était une réponse insuffisante aux violations des droits de l'homme et aux conflits que les activités minières ont tendance à encourager.

DÉJEUNER

Louis Biswane, représentant KLIM de la zone du site de la visite de terrain

Louis Biswane a présenté la zone dans laquelle va se dérouler la visite de terrain du jeudi. Il a raconté l'histoire de la partie basse de la rivière Marowijne et des 8 communautés autochtones qui y vivent, y compris leur combat à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, où ils ont réussi à revendiquer le respect de leurs droits fonciers. Bien que ce résultat ait été important et significatif, le verdict final n'a toujours pas été mis en application 11 ans après. Un des éléments de la condamnation était la réhabilitation de la zone exploitée, que la compagnie revendique avoir complétée. Les communautés cependant ne la considèrent pas réussie : les histoires des anciens parlent en effet de la valeur de la vieille forêt et d'essences précieuses d'arbres qui ne sont tout simplement plus là.

Louis a alors partagé une série de photos montrant la situation dans la zone au moment de l'arrêt des activités minières en

2007. Les sources actives dans la région ont disparu, tari ou ont été enlevées lors de l'exploitation minière et n'ont pas été rétablies. Durant la réhabilitation, l'accès au site de la mine était restreint, ce qui n'était au goût de personne à l'époque car personne ne pouvait accéder à leurs sites traditionnels, même après la fin des activités d'exploitation minière.

Mark a demandé si la compagnie s'est enquis auprès des communautés locales des types d'arbres qu'elles voulaient voir replantés, mais Louis a confirmé qu'aucune consultation n'a eu lieu. Une fois que VIDS a demandé accès à la zone pour les communautés affectées, la compagnie a cédé et leur a montré le site en cours de réhabilitation, mais les arbres avaient déjà été choisis et plantés, aucun d'entre eux n'est adapté ou précieux. Des questions ont aussi porté sur les bénéfices partagés avec les communautés impactées durant la période d'exploitation minière, en réponse auxquelles on a confirmé qu'il n'y en a eu que très peu, et des montants très faibles. À l'ouest du Suriname où des activités d'exploration ont eu lieu plus tard, de meilleurs plans ont été formulés pour le partage des bénéfices.

Cathal a demandé ce qu'il est advenu du verdict crucial rendu par la Cour interaméricaine sur les droits de l'homme, et ce que la compagnie y a répondu. La compagnie continue de revendiquer que la réhabilitation est achevée, mais des discussions sont en cours.

Angela Kaxuyana et Dimitrio Tiriya, COIAB

Angela Kaxuyana a présenté un cas provenant du Brésil, un pays dans lequel vivent 305 groupes autochtones différents, sans compter les groupes contactés récemment et les groupes isolés. Le Brésil compte 714 territoires autochtones reconnus, couvrant 14% de la superficie nationale – 23% de l'Amazonie brésilienne.

Les peuples autochtones du Brésil se sont organisés au sein d'un « Réseau des peuples autochtones du Brésil » (Articulação dos Povos Indígenas do Brasil), qui inclut 7 organisations originaires de différentes zones du pays. Ces sous-organisations correspondent à des régions, et l'organisation représentant l'Amazonie (COIAB) est alors aussi subdivisée en factions plus petites, qui correspondent à l'échelle des états, et sont donc au nombre de 9. À l'extrémité nord du pays, le réseau formé par les territoires autochtones et les aires protégées couvrent la presque-entière de la superficie des états de Para et Amapa. C'est dans cette zone que se trouvent les plus grands territoires autochtones de l'Amazonie brésilienne, ainsi que les plus vastes aires protégées du pays. Malgré ce degré de protection dans la plupart de la zone, c'est aussi une région dans laquelle se trouvent d'importantes réserves minérales, et qui est donc la cible de plusieurs intérêts. Elle compte trois sites importants d'exploitation minière et de traitement de la bauxite : la Mineração Rio do Norte, Alcoa Juriti et Hydro Alunorte. En plus des peuples autochtones, des populations de Marrons (descendants d'esclaves ayant fui) vivent à proximité des zones de mine de bauxite, ainsi que des communautés quilambola dépendantes de la rivière. Des activités de recherche et d'exploration en cours semblent indiquer une intensification probable des activités minières à l'avenir, en plus des trois sites nommés ci-dessus.

En novembre 2015, la rupture du barrage de Samarco a causé un énorme écoulement de boues au Brésil. Des quantités importantes de résidus de la mine de fer se sont écoulées directement dans une rivière (le Rio Doce, la plus grande rivière de la région) impactant sérieusement une ville entière sur son passage vers la mer. C'était la pire catastrophe écologique de l'histoire du Brésil, causant au moins 17 morts et plus de 60 millions de mètres cubes de déchets ferreux.



Plus au nord, la Mineração Rio do Norte, un partenariat entre Vale, Alcoa, NorskHydro, Rio Tinto et autres, a une exploitation minière et un site de traitement de bauxite, avec un barrage de résidus que la population craint après la catastrophe de 2015. Le barrage est très proche de nombreuses communautés (quilombolas) et à proximité d'une rivière importante juste en amont de son embranchement avec le fleuve Amazone. Il se trouve à environ 400 mètres de communautés potentiellement impactés et est construit de telle manière qu'il ne requiert pas de plan de gestion d'urgence en cas de rupture.

Non loin de là, dans l'état de Para, un nouveau projet de développement par Rio Tinto propose d'exploiter 2 millions de tonnes de bauxite d'une concession contrôlée par la compagnie. Le gouvernement de l'état n'a initialement pas approuvé le projet pour des raisons qui ne sont pas claires, mais ceci peut changer si un nouveau gouvernement accède au pouvoir après les prochaines élections. En plus des aires protégées, des permis d'exploitation et d'exploration minérales, la région compte aussi des barrages hydroélectriques existants ainsi qu'en cours de projet. Le barrage le plus important proposé pour la région (1 million kW) serait aussi situé à proximité du site de Mineração Rio do Norte. Au moment de la première proposition de projet dans les années 1970, il avait initialement été bloqué par les communautés et l'existence de nombreux conflits, mais une nouvelle proposition est de nouveau en cours.

Angela a conclu en insistant sur l'importance cruciale pour le gouvernement brésilien de respecter les droits des peuples autochtones, en particulier à un consentement libre, informé et préalable. Dans l'histoire du Brésil, le CLIP a trop souvent été utilisé pour outrepasser les désirs de communautés entières après avoir obtenu l'approbation de seulement un ou deux individus.

Demetrio Tiriyo a continué le partage d'expériences du Brésil en tant que représentatif de deux organisations de peuples autochtones : APOINP et APITIKATXI. De nombreux groupes autochtones résidant dans les états de Para et Amapa au nord du Brésil se trouvent aussi dans en Guyane, en Guyane française et au Suriname. Les territoires autochtones du côté brésilien sont délimités par la loi en tant que « réserves autochtones ». Dans certaines réserves, plusieurs peuples se côtoient et les groupes communiquent souvent de part et d'autre de la frontière avec d'autres groupes qui parlent la même langue au Suriname, en Guyane et en Guyane française. Traditionnellement, les peuples autochtones ne sont pas sédentaires mais la création de ces réserves les a attachés dans une zone particulière, ce qui a eu pour résultat des communautés plus permanentes. L'aménagement du territoire

se fait aussi au niveau des réserves pour savoir si les terres peuvent subvenir aux besoins futurs des peuples.

Discussions : une question a porté sur le développement des barrages hydroélectriques, pour savoir qui développe les propositions et si les projets sont généralement soumis par des compagnies ou par le gouvernement. Ceci est en cours de changement, et de plus en plus des compagnies privées sont responsables de portion de plus en plus longues du cycle de vie de projets, y compris le financement, le développement de proposition, leur utilisation, vente, etc. avec de moins en moins de participation du gouvernement.

Session de l'après-midi pour les représentants autochtones uniquement

Progrès accompli dans le plan de travail 2017-2018

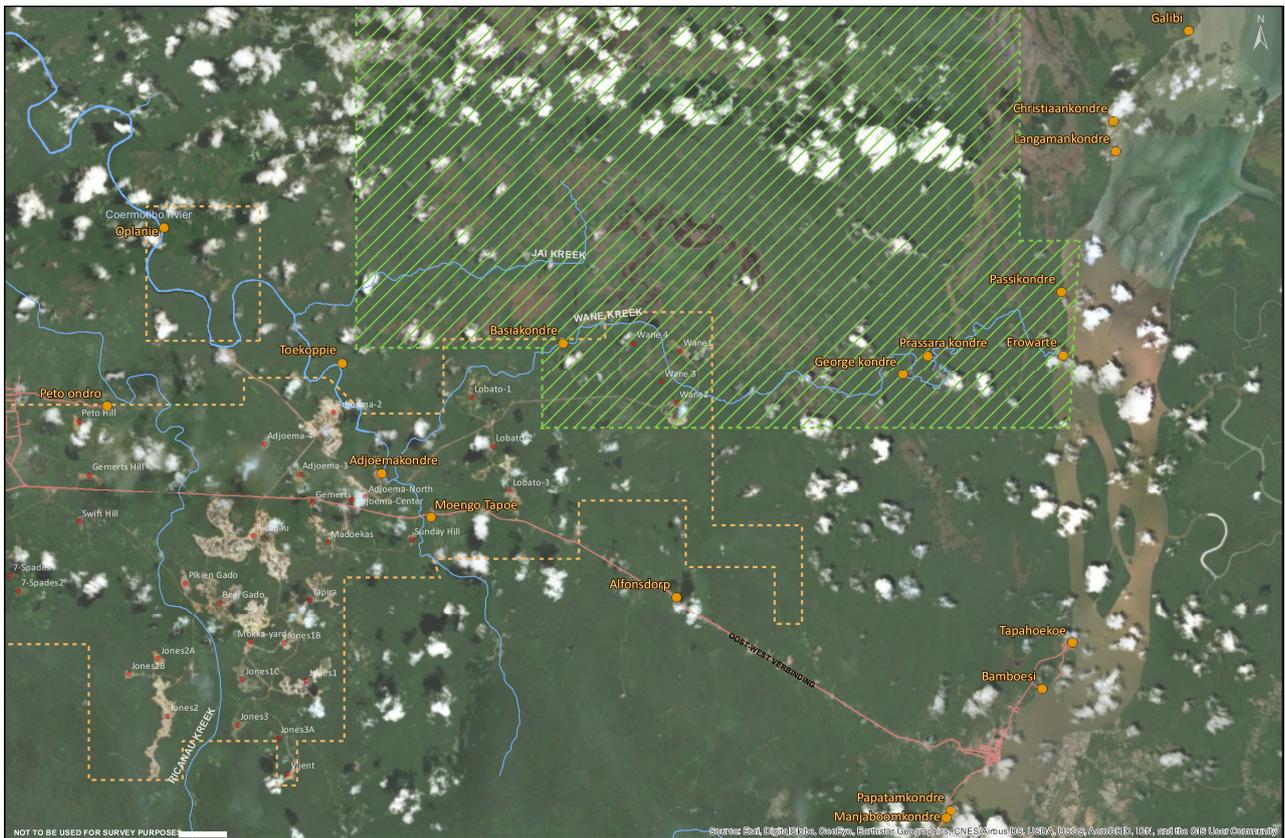
Robie a présenté les plans de travail pour 2017 et 2018. Il est difficile de planifier le travail de l'IPAF avec un budget restreint et les limitations associées à ce que ASI couvre (seulement les activités de membres certifiés). Les membres de ASI commencent à contacter l'IPAF avec des questions importantes sur la mise en place et les meilleures pratiques pour l'obtention du CLIP – quels conseils donnons-nous à ces membres en tant que Forum en ce qui concerne le CLIP ? Les auditeurs qui vont devoir évaluer le comportement de compagnies vont alors probablement aussi rechercher des conseils sur la manière dont les peuples autochtones devraient être identifiés et comment s'assurer qu'un CLIP a bien été obtenu.

Les activités proposées en 2017 se concentraient sur l'organisation de la rencontre de l'IPAF de 2018 car il était difficile de trouver un financement pour d'autres activités. Les financements GIZ potentiels sont dédiés à une évaluation dans tout le secteur de la participation des peuples autochtones dans les normes pour les industries extractives (offerts à l'IPAF le premier jour de la rencontre). Les activités de sensibilisation ont – dans une certaine mesure – été réussies, mais les efforts doivent continuer afin d'assurer une expansion continue du réseau et l'inclusion de personnes qui pourraient prendre des rôles de gestion au sein du Forum.

Les membres du Forum ont alors convenu de l'importance de s'assurer que l'IPAF reste en accord avec les organisations et mouvements de peuples autochtones qui travaillent dans le secteur des industries extractives, y compris le réseau mondial des peuples autochtones impactés par ces industries.

Jeudi 22 Mars

Visite de terrain dans la crique de Wane



La région de Wane, située dans le district de Marowijne à l'est du pays, à environ 2 heures de route de Paramaribo, fait partie du territoire de communautés de Peuples autochtones. En 1986, le gouvernement a établi l'aire protégée de Wane pour conserver les savanes humides sur sol argileux de la crique et les savanes humides de type Wane, qui ne sont présentes nulle part ailleurs dans le monde et rendent la réserve unique. Au moment de la mise en place de la réserve, les exploitations minières de bauxite de Alcoa/Suralco et BHP Billiton existaient déjà depuis plus de 50 ans.

Après 100 ans d'exploitation, BHP Billiton (en 2011) puis Alcoa/Suralco (en 2015) ont décidé de mettre un terme à l'entièreté de leurs opérations minières au Suriname. Suralco a toujours des activités en cours relatives à la fermeture de leurs mines. À Coermtibo, sur des terres appartenant à des peuples

autochtones près de la crique de Wane, la compagnie dit avoir réhabilité environ 90% de la végétation.

Alcoa/Suralco a mené une visite guidée des zones 1 et 2 de ses opérations de Wane, qui sont des zones exploitées qui ont été réhabilitées au sein du territoire de peuples autochtones chevauchant une réserve naturelle. De là, les délégués ont rendu visite au village de Kari'na situé à l'embouchure de la crique, où nous avons pris des bateaux pour en faire le tour sous la supervision des villageois.

Les délégués ont déjeuné à Erowarte, où ils ont pu discuter avec les villageois et d'autres membres des peuples autochtones Kari'na et Lokono de Marowijne (KLIM : Kari'na en Lokono Inheemsen Marowijne) avant de repartir vers Paramaribo.

Vendredi 23 Mars

Session pour les peuples autochtones uniquement

Comité des normes et groupes de travail correspondants

Robie a présenté un agenda ajusté qui permet de considérer en détail le travail du Comité des normes et des Groupes de travail mis en place sous la tutelle du Conseil d'administration. L'IPAF veut se concentrer sur ce que les peuples autochtones souhaitent faire à chaque Groupe de travail, et quelles modifications doivent être apportées à la Norme.

Le premier point de l'agenda était le travail en cours du Comité des Normes. En 2018, ceci inclut de finaliser le Plan de Suivi et d'évaluation, participer à la rencontre de l'IPAF au Suriname et en intégrer les résultats, et prendre part à l'Assemblée Générale en Australie. L'IPAF devrait aussi revoir les Groupes de travail mis en place sous la tutelle du Conseil d'administration, y compris (liste non exhaustive) : le Groupe de travail sur la biodiversité et les services écosystémiques (NOUVEAU), le Groupe de travail sur les droits de l'homme (NOUVEAU) et le Groupe de travail sur les impacts environnementaux.

Le Groupe de travail sur les impacts environnementaux est déjà opérationnel depuis un moment ; en 2018, son travail se concentrera sur un « guide pratique et des méthodologies recommandées pour la mise en place de cibles utiles de réductions des déchets et des émissions qui soient spécifiques au contexte considéré ». Les membres du Groupe ont aussi été chargés de revoir les indicateurs environnementaux, y compris ceux relatifs aux processus de collecte.

Le Groupe de travail sur les Droits de l'homme a été formé en 2017 ; son rôle est en cours de finalisation pour que ses membres puissent assister le développement des critères relatifs aux droits de l'homme (dans le Principe 9). Le Groupe de travail sur la biodiversité et les services écosystémiques quant à lui se concentre sur l'intégration des services écosystémiques et à l'expansion de zones en défens dans le cadre de la Norme de performance de l'ASI.

Ces trois Groupes de travail sont ceux qui requièrent une participation des peuples autochtones. Il est cependant aussi possible que l'IPAF contribue de façon plus intégrée aux discussions de tous les groupes et donne un conseil d'ensemble qui pourrait alors aussi être présenté directement au Comité des Normes.

En conclusion, cette réunion a noté que les nouveaux participants, du Suriname et du Brésil, ont besoin de plus de temps afin de se familiariser avec la Norme et les systèmes correspondants de l'ASI. Le travail en petits groupes dans la session du matin aura pour but de s'assurer que les nouveaux participants comprennent où en est la Norme. Après cela, les groupes (Pour le Suriname, le Brésil et l'Asie) reverront les éléments clés des contributions requises actuellement par l'ASI (en particulier le guide d'orientation pour l'audit de problématiques principales telles que : CLIP, due diligence sur les droits de l'homme, aire d'influence, infrastructure associée, droits de l'homme), et les points en cours dans les Groupes de travail du Comité des Normes de l'ASI (Biodiversité et services écosystémiques, Droits de l'homme et Impacts environnementaux).

Les groupes de travail ont discuté de ces thèmes en détail. Les résultats de ces discussions se trouvent dans le compte rendu officiel de la rencontre IPAF 2018.

DÉJEUNER

Revue des Termes de référence de l'IPAF

Les termes de référence d'origine ont été présentés par Robie Halip. Ceux-ci considèrent un réseau bien plus large que celui qui a été assemblé jusqu'à présent et devront donc peut-être être revus. Le nombre actuel de membres reste limité, mais la taille du Forum pourrait être augmentée si celui-ci était une entité plus ouverte. Pour faciliter ceci, les TdR auront sans doute besoin d'être modifiés. De longues discussions ont suivi avec pour résultat des changements spécifiques proposés, présentés en annexe.

PAUSE CAFÉ

Session pour tous les participants

Programme de travail de l'ASI

Fiona Solomon a présenté le programme de travail de l'ASI qui pourrait être mené en collaboration avec l'IPAF, avec en premier lieu un travail de suivi et d'évaluation, pour mieux comprendre quels impacts l'ASI a et où. Le CLIP est l'un des domaines clés dans lequel l'ASI voudrait voir une amélioration, en particulier comment évaluer la réussite de changements dans la manière dont le CLIP est poursuivi, obtenu et maintenu. La deuxième idée de collaboration serait sur les programmes de formation « educationAL » que l'ASI organise pour les compagnies et les auditeurs, menés par Krista (qui est basée au Canada où elle a travaillé avec les peuples autochtones).

Au moment de rapporter les contributions lors de la session de ce matin, **Robie Halip** a parlé des recommandations faites qui doivent encore être finalisées et qui seront partagées avec tous lors de la session de demain après-midi, en même temps que les propositions de modification des TdR de l'IPAF et de son plan de travail 2018-19. Quel est le format envisagé actuellement pour ces formations pour les membres de l'ASI ? **Fiona** a répondu que celles-ci prendraient généralement la forme de webinaires tandis que certaines seraient aussi face-à-face – en général des webinaires pour les compagnies et des formations physiques sur la norme ASI pour les auditeurs. L'ASI une certaine idée des webinaires qu'ils veulent pouvoir fournir à l'avenir, et ont aussi un format de webinaire « conversationnel » qui pourrait convenir. Les webinaires pourraient être traduits en portugais, en hollandais et dans d'autres langues. La chose à considérer pour l'IPAF serait quelles formations ou quels thèmes il pourrait y avoir une collaboration : le CLIP bien entendu, et peut-être des exemples spécifiques d'expériences des peuples autochtones avec l'industrie de production et de traitement de l'aluminium.

Samin a proposé des formations structurées autour d'un exemple de bonnes pratiques, dont il existe des cas au Cambodge où l'on peut étudier où et comment une compagnie a fait appel à un médiateur pour se mettre en conformité avec une norme (dans ce cas précis une norme de la Banque Mondiale). Il serait aussi utile de rassembler tous les mécanismes nationaux et internationaux relatifs aux droits des peuples autochtones, et mener une formation sur ceux-ci qui inclurait le respect des lois coutumières, et des sessions d'échange d'informations sur les expériences des peuples autochtones.

Fiona a expliqué que seules quelques compagnies d'audit travaillent avec la norme ASI à l'heure actuelle. La formation qui a déjà eu lieu a couvert les thèmes du CLIP et autres dans une certaine mesure, mais il serait probablement bon de les couvrir en plus de détails. L'ASI voudrait que des experts sur les systèmes de lois coutumiers et les droits des peuples autochtones fassent partie des équipes d'auditeurs avec lesquelles ils travaillent. **Robie** a alors noté que le rôle de l'IPAF inclut recommander de tels experts à l'ASI – de tels individus pourraient être inscrits sur le « registre d'experts » actuellement en cours de mise en place – ceci est un appel à l'action !

Nicholas a remarqué que le processus de l'ASI a réalisé de nombreuses étapes, qui ont eu pour résultat de bons principes de haut niveau. Mais comment faire pour ramener ces leçons sur le terrain, jusqu'aux peuples autochtones qui sont susceptibles d'être impactés par des activités de production d'aluminium ? Comment l'ASI pourrait jouer un rôle en formant directement les peuples autochtones sur la présence même de sa norme ? **Fiona** a noté que le processus des webinaires pourrait être utilisé à de telles fins aussi. **Helen** a rappelé la recommandation faite durant la matinée sur la manière dont l'ASI ou l'IPAF pourraient contacter les peuples autochtones qui sont susceptibles d'être impactés par un site de certification donné, dans le but de les sensibiliser sur l'ASI et ce que veut dire et requiert le processus de certification. Il est d'accord que ceci pourrait être un domaine de collaboration.

Robie a rappelé que bon nombre de matériaux de formation sur le Consentement libre, informé et préalable et d'autres thèmes pertinents aux peuples autochtones sont déjà disponibles et peuvent être partagés sur la plateforme de formation par l'IPAF ou l'ASI. VIDS a convenu de l'utilisation de ces vidéos pour l'engagement des peuples autochtones et le développement de protocoles de CLIP. **Samin** a demandé s'il serait possible d'inclure une documentation de formation pour les peuples autochtones sur l'utilisation de modèles de feuilles de données pour le suivi des violations des droits de l'homme. Bien que ceci serait plus de travail pour les peuples autochtones eux-mêmes, cela servirait de guide pour les auditeurs afin d'évaluer la conformité avec la Norme.

Les matériaux de formation sur des thèmes clés tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), le CLIP et autres se trouvent sur le site de l'AIPP ; d'autres documents développés par d'autres organisations peuvent aussi être suggérés et récoltés. Chef Selowin a recommandé que des formations soient menées au niveau des communautés et des villages, pour permettre aux populations d'être bien sensibilisées sur cette Norme et ce qu'elle pourrait signifier. Toute formation et sensibilisation des communautés ne peut pas être menée qu'une seule fois, et doit être un processus en continu qui permet une meilleure compréhension au fil du temps. Chef Jona a alors demandé quels villages seraient inclus, seulement ceux directement impactés ou bien plus ? Il est probable que le besoin dictera la mise en place de formations et donc que les communautés impactées seraient les premières servies, suivies d'autres si elles en ont besoin ou sont intéressées. Chief Selowin a fait la remarque que même les agences et organisations gouvernementales qui connaissent le CLIP et devraient en respecter les principes, ne le mettent que rarement en pratique. Samin a ajouté que les Principes des Nations Unies sur B&HR, et d'autres normes comparables appliquées aux activités de compagnies ne sont pas contraignantes. Angela a alors expliqué que certaines des communautés dans leur zone sont en train de développer leurs propres protocoles communautaires, qu'elles espèrent avoir terminés d'ici la fin de l'année 2019 ; elles seraient alors d'accord de les partager. Cathal a aussi certains protocoles qui pourraient être partagés. Robie a alors demandé que les matériaux de formation en partage soient rassemblés dans un dossier sur la page de l'IPAF.

Une autre session de planification demain matin permettra l'échange d'autres idées, en particulier en ce qui concerne les formations au niveau des communautés et ce que celles-ci requièrent.

Nuit solidaire

À la fin de la réunion, tous les participants ont rejoint la communauté autochtone Pikin Poika, située à environ une heure de route de Paramaribo. Les membres de la communauté ont accueilli les participants de l'IPAF au Suriname, qui ont alors partagé danses et chansons.

Samedi 24 Mars

Session pour les participants autochtones uniquement

La session de matinée était réservée aux participants autochtones pour travailler sur les recommandations de l'IPAF à présenter au Secrétariat de l'ASI, et sur une proposition de plan de travail pour 2018-2019. Une autre discussion a abordé la question des personnes qui devraient être proposées comme représentants au Conseil d'Administration pour le terme de 2018 à 2020. Au cours de cette session, les recommandations tirées du travail des groupes du vendredi matin (Brésil, Suriname et Asie) ont aussi été présentées.

Une fois ces recommandations compilées et revues pour s'assurer de leur cohérence avec les discussions antérieures, la discussion s'est tournée vers la nomination des membres de l'IPAF qui devraient servir de représentant au Conseil d'administration pour le prochain terme (2 ans). Les critères de sélection des membres du Conseil d'administration par les membres de l'IPAF ont été revus, et les éléments clés de représentation régionale et de parité ont été réitérés. En l'absence de décision claire, l'accord final a été remis à la session de l'après-midi.

DÉJEUNER

Session pour tous les participants

Nomination des représentants de l'IPAF au Comité des Normes

La session de l'après-midi s'est conclue avec la nomination des membres représentants au Conseil d'administration. Les points clés suivants ont été présentés : une traduction pourrait être fournie pour les membres du CA lors de téléconférences en français et en portugais, et un processus d'induction est en place pour tous les nouveaux membres du CA au moment de leur arrivée. Les membres de l'IPAF ont alors remarqué les points suivants :

- Il serait bon d'essayer d'avoir une parité et une représentation régionale
- Il devrait aussi y avoir un équilibre entre pays industrialisés et pays en voie de développement car leurs expériences sont aussi très différentes.
- Le Canada a reçu un soutien général en tant que pays clé à inclure dans le travail de l'IPAF, et dans l'idéal aussi en tant que membre du Conseil d'Administration à un moment donné (probablement à l'avenir).

- Réaffirmation du besoin de ressources pour le travail des membres du Conseil d'Administration.
- Les membres actuels du Conseil d'Administration ont trouvé l'expérience enrichissante et l'occasion d'apprendre énormément, ce qui leur a fait réaliser que l'IPAF devraient penser à renforcer les capacités de ses membres pour assurer que d'autres personnes sont capables de remplir cette tâche.

La décision finale a été que cinq personnes devraient être nommées et travailler de diverse manière en tant que représentants de l'IPAF au Conseil d'Administration. Nicholas Barla sera le titulaire du poste, avec quatre remplaçants : Samin Ngach, Robie Halip, Gina Castelain et Marie-Josée Artist. En tant que représentantes de l'IPAF au CA sortantes, Robie et Marie-Josée pourront apporter un soutien, tandis que Gina et Samin apprendront pour pouvoir participer de plus en plus au fil du temps.

Visualisation du Mécanisme des plaintes

Une conversation a porté sur une meilleure visualisation du Mécanisme de plaintes de l'ASI et la mise en place ou la création de documents simplifiés accessibles qui expliqueraient celui-ci. Mark a présenté des exemples de visualisation pour des processus de planification et de cibles développés par des communautés autochtones en Australie. Toute recommandation pertinente à ce travail peut être envoyée au Secrétariat de l'ASI dans les prochaines semaines.

Conclusion de la rencontre

Robie Halip a présenté le plan de travail proposé pour l'année 2018-2019. Des corrections minimales y ont été apportées et il a été convenu qu'il serait circulé à tous les participants pour de plus amples commentaires (avec des traductions en français et en portugais).

Samin Ngach et **Helen Tugendhat** ont présenté une compilation des recommandations relatives aux thèmes suivants : sélection des auditeurs, conduite des audits, l'audit du CLIP et les recommandations spécifiques au cas du site visité par l'IPAF au Suriname.

La rencontre a alors été close avec un accord que les documents produits seraient circulés le 25 mars 2018. Ceux-ci seront aussi immédiatement traduits, et les documents en français et en portugais seront partagés sur le listserv de l'IPAF en même temps.

Annex 1: Agenda imprimé

Session	Responsables	Heure
SESSION DE MANTINÉE	All participants	
Mot de bienvenue Traduction Loreen Jubitana (Directeur Bureau VIDS)	Chef Jona Gunther (vice chair VIDS & chair KLIM)	9h – 9h10
Objectifs de la rencontre	Marie-Josée Artist	9h10 – 9h15
Présentation des participants et attentes de la rencontre	Tous	9h15 – 9h30
Session sur l'histoire de l'IPAF	Robie Halip	9h30 – 9h45
Présentation par le Secrétariat de l'ASI - Lancement du système de certification en décembre 2017 - Rôles du Forum consultatif des peuples autochtones - Assemblée générale de l'ASI en mai 2018 - Attentes budgétaires et travail en collaboration avec l'IPAF en 2018/2019	Fiona Solomon	9h45 – 10h15
PAUSE CAFÉ		10h15 – 10h30
Présentation de l'IPAF sur les progrès par rapport au plan de travail et attentes de la rencontre	Marie-Josée Artist and Robie Halip	10h30 – 11h
Présentation de GIZ / Mark sur son rapport sur la participation des peuples autochtones dans les mécanismes de certification - Difficultés et leçons à tirer d'autres mécanismes de certification	Mark Annandale	11h – 11h30
Présentation du travail de GIZ sur l'extraction de ressources	Leo von Carlowitz	11h30 – 12h
Présentation d'Equitable Origin sur l'intégration du CLIP aux normes volontaires	Soledad Mills	12h – 12h30
Présentation des communautés du Suriname (de la zone de la visite de terrain)	Représentants des communautés	12h30 – 13h
DÉJEUNER		
SESSION DE L'APRÈS-MIDI	Tous les participants	

Session	Responsables	Heure
Introduction et présentations du Brésil	Angela Kaxuyana et Dimétrio Amisipa	14h – 15h30
CAFÉ		15h30 – 15h45
SESSION DE L'APRÈS-MIDI	Représentants autochtones uniquement	
Compte rendu du plan de travail de l'IPAF et des progrès accomplis		15h45 – 16h15
Présentation des membres du Comité des Normes	Robie Halip and Marie-Josée Artist	16h15 – 16h45
Présentation des problématiques spécifiques dont il faut discuter : <ul style="list-style-type: none"> • Garanties / finances de support à la réhabilitation ou pour surmonter des impacts négatifs • Groupe de travail sur les droits de l'homme • Groupe de travail sur les impacts environnementaux • Aires protégées 		16h45 – 17h
Discussion sur une étude de cas du Brésil <ul style="list-style-type: none"> - Comment sont mises en place les normes de performance - L'élément des infrastructures associées 		16h – 17h
Discussion / Questions réponses		

Fin 17h

Tous les participants sont libres d'organiser leur propre repas. Un forfait sera fourni aux participants autochtones.

Jeudi 22 Mars

Visite de terrain. Départ 7h devant l'hôtel De Luifel

Visite de terrain dans la région de Wane

Vendredi 23 Mars

Début : 9h

Session	Responsables	Heure
SESSION DE MATINÉE	Participants autochtones uniquement	
Réflexions sur la visite de terrain et la première journée		20 minutes
Affaires de l'IPAF (plan de travail, financements, engagement)		9h – 9h45
Revue des TdR de l'IPAF • Présentation des rôles et responsabilités ajustés		9h45 – 10h15
PAUSE CAFÉ		10h15 – 10h45
Confirmation du membre du Comité des Normes / discussion		10h45 – 11h15
Préparation des présentations de l'après-midi		11h15 – 12h30
DÉJEUNER		12h30 – 13h30
SESSION DE L'APRÈS-MIDI	Participants autochtones uniquement	
Présentation des problématiques spécifiques dont il faut discuter : • Garanties / finances de support à la réhabilitation ou pour surmonter des impacts négatifs • Groupe de travail sur les droits de l'homme • Groupe de travail sur les impacts environnementaux • Aires protégées		1.30 – 2.30

Session	Responsables	Heure
Discussion sur une étude de cas du Brésil - Comment sont mises en place les normes de performance		14h30 – 15h
PAUSE CAFÉ		
SESSION DE L'APRÈS-MIDI	Tous les participants	
Revue de la visite de terrain • Problématiques rencontrées • Prochaines étapes		15h20 – 16h
Discussion sur les activités de collaboration entre ASI-IPAF pour 2018-2019 : - Programme de suivi et d'évaluation (les impacts de l'ASI) • Comment évaluer la mise en place efficace du CLIP ? • Leçons tirées du projet Equitable Origin, et de celui de Mark/GIZ - 'educationAI' – webinaires et formations : contributions de l'IPAF • Travailler avec Krista (Responsable formation chez ASI) pour créer une session d'« inspiration » ou de « conversation » - en direct ou enregistrée		
NUIT SOLIDAIRE		

Fin : 17h

Un dîner sera servi dans le cadre de la nuit solidaire.

Samedi 24 Mars

Début : 9h

Session	Responsables	Heure
SESSION DE MATINÉE	Tous les participants	
Réflexions sur la troisième journée		9h – 9h10
Nouvelles des membres existants <ul style="list-style-type: none"> Mises à jour sur la situation en Inde, Nicholas Barla 		9h10 – 9h45
Revue du Mécanisme de plainte de l'ASI et suggestions de visualisation		9h45 – 10h30
PAUSE CAFÉ		10h30 – 11h
Recommandations de l'IPAF à l'ASI		11h – 11h45
Présentation du plan de travail de l'IPAF proposé pour 2018-2019		11h45 – 12h30
DÉJEUNER		12h30 – 13h30
SESSION DE L'APRÈS-MIDI	Tous les participants	
Suite de la discussion sur le travail de collaboration entre l'IPAF et l'ASI <ul style="list-style-type: none"> Participation à des groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> Biodiversité et services écosystémiques Droits de l'homme Premiers plans pour la réunion de l'IPAF de 2019 		13h30 – 14h30
PAUSE CAFÉ		14h30 – 15h
<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur la rencontre et observations pour la prochaine fois Comment augmenter/améliorer les communications entre les réunions Comment favoriser une culture et un programme de travail plus collaboratifs 		15h – 16h

Fin : 16h

Annex 2: Liste des participants

* Le texte en rouge indique les participants qui ont été invités mais n'ont pas pu prendre part à la rencontre.

	Nom	Affiliation	Pays
1	Nicholas Barla	Odisha Indigenous Peoples Forum	Inde
2	Robeliza Halip	Tebtebba Foundation	Philippines
3	Samin Ngach	Cambodia Indigenous Youth Association (CIYA)	Cambodge
4	Helen Tugendhat	Forest Peoples Programme	Royaume Uni
5	Angela Kaxuyana	Coordination des organisations autochtones de l'Amazonie brésilienne (COIAB)	Brésil
6	Dimétrio Amisipa	Association des peuples Tiriya, Kaxuyana et Txikiyana (APITIKATXI)	Brésil
7	Decio Yokota	Directeur de l'Institut Iepé	Brésil
8	Marie-Josée Artist	Bureau VIDS	Suriname
9	Cathal Doyle	Middlesex University School of Law	Irlande
10	Mark Annandale	University of the Sunshine Coast	Australie
11	Jona Gunther	Vice chair & chair KLIM	Suriname
12	Selowin Alamijawari	KLIM	Suriname
13	Louis Biswane	Membre de KLIM	Suriname
14	Kenneth Goeno	Traducteur portugais	Suriname
15	Loreen Jubitana	Bureau VIDS (Directeur)	Suriname
16	Sandra, Pauline (various)	Bureau VIDS (assistant)	Suriname
17	Rene Artist	Conseil technique VIDS (Industries extractives)	Suriname
18	Gladies Kabelefodi	Chef Philipus dorp, vice-Chair OSIP	Suriname
19	Carlo Lewis	Chef Apoera, VIDS Board	Suriname
20	Theo Jubithana (only 23, 24)	Chair VIDS Board	Suriname
21	Max Ooft (only 23, 24)	Bureau VIDS	Suriname
22	Fiona Solomon	CEO, Aluminium Stewardship Initiative	Australie
23	Leopold Von Carlowitz	GIZ	Germany
	<i>Juan Carlos Jintiach</i>	<i>COICA</i>	<i>Equateur</i>
	<i>Aboubacar Diallo</i>		<i>Guinée</i>
	<i>Soledad Mills</i>	<i>CEO, Equitable Origin</i>	

Annex 3: Documents de référence

1. Brochure du Forum consultatif des peuples autochtones (IPAF) (FR, ESP, Port, Ang)
2. 2017 Work Plan of IPAF (Ang uniquement)
3. 2018 Work Plan of IPAF (Ang uniquement)
4. TOR for the Working Group on Biodiversity and Ecosystem Services (Ang uniquement)
5. TOR for the Working Group on Human Rights (version préliminaire)
6. Résultats des réunions précédentes de l'IPAF
7. Brazil case study (Ang uniquement)
8. Couverture médiatique de l'écoulement (Anglais et portugais uniquement)
9. Diapositives initiales de la formation de l'ASI – entretiens avec des peuples autochtones
10. Rapport par Mark Annandale (sous forme numérique uniquement)

Annex 3: Termes de référence modifiés pour l'IPAF

Termes de référence du Forum (les modifications validées sont en rouge)

1. L'IPAF sera indépendant de l'ASI et possèdera ses propres protocoles et règles de procédure.
2. Les membres de l'IPAF tiendront au moins une rencontre ordinaire physique par an, avec potentiellement une deuxième rencontre en cas de problématique particulière requérant une attention urgente (et si l'ASI possède les ressources nécessaires). L'ASI fournira les ressources nécessaires aux rencontres annuelles et aux besoins de l'IPAF en termes de traduction.
3. Deux membres de l'IPAF seront désignés pour représenter l'IPAF dans le Comité des Normes de l'ASI afin d'assurer que les droits, inquiétudes et recommandations des peuples autochtones sont pris en compte.
4. Les représentants de l'IPAF au Comité des Normes se réuniront avec le Conseil d'Administration de l'ASI au moins une fois par an, en général au moment de l'Assemblée générale de l'ASI, afin de discuter des problématiques qui ont été remontées au niveau du CA au cours de l'année, ou d'éventuelles problématiques apparues lors de rencontres de l'IPAF, et de façon plus générale de recommandations ou des inquiétudes des peuples autochtones.
5. L'IPAF devra donner des conseils et recommandations lors du développement de documents de l'ASI lorsque ceux-ci concernent les peuples autochtones.
6. L'IPAF devra revoir, réfléchir et fournir des recommandations pour une amélioration ou une modification aux systèmes de gouvernance de l'ASI.
7. L'IPAF fera des recommandations de processus de suivi participatif de la conformité aux normes de l'ASI qui pourraient impliquer directement les peuples autochtones et faire partie prenante des procédures de surveillance de l'ASI dans les processus de certification et d'accréditation.
8. L'engagement de l'IPAF avec le Mécanisme des plaintes de l'ASI devra inclure :
 - a. Servir de ressource lors de la certification ASI et en cas de non-conformité avec la norme lorsque des peuples autochtones sont concernés ;
 - b. Être tenu informé des plaintes qui sont relatives aux droits et aux intérêts des peuples autochtones ;
 - c. Nommer des experts des droits des peuples autochtones qui pourraient prendre part en tant que membre des panels du Mécanisme des plaintes qui répondraient à de telles réclamations ;
 - d. Prendre part aux procédures de suivi de l'ASI pour le Mécanisme des plaintes.
9. L'IPAF peut réclamer plus de ressources auprès de l'ASI pour des besoins spécifiques identifiés, par exemple pour mener des recherches spécifiques pour répondre à des problématiques soulevées par des peuples autochtones¹, et l'ASI contribuera si les ressources sont disponibles.
10. L'IPAF aura la responsabilité de son expansion régulière et devra cibler des zones ou régions sous-représentées pour s'assurer que ses membres soient représentatifs des peuples autochtones impactés par la chaîne de valeur primaire de l'aluminium.
11. L'IPAF peut créer des sous-comités ou des groupes de travail constitués de personnes appartenant au Forum dans le but de résoudre des problématiques portées à son attention, et peut nommer des représentants pour prendre part aux Groupe de travail thématiques de l'ASI.
12. Tous les membres de l'IPAF seront responsables de communiquer tous les comptes rendus aux communautés et aux organisations qu'elles représentent, et seront responsables de récolter les observations des peuples autochtones de leurs régions.
13. Si un membre de l'IPAF est incapable de remplir son rôle durant son mandat, un remplacement peut être proposé par les membres régionaux du réseau entre deux rencontres du Forum.

¹ Par exemple des difficultés rencontrées par des peuples autochtones, telles que des bonnes pratiques de réhabilitation qui impliqueraient ou seraient contrôlées par des peuples autochtones, des problèmes de santé dus au processus de fusion, impacts environnementaux.

Composition du Forum

Le Forum consultatif des peuples autochtones (Indigenous Peoples Advisory Forum - IPAF) est un réseau ouvert à toute personne ou organisation autochtone. Les groupes et personnes individuelles sont encouragés à joindre s'ils veulent s'engager à contribuer aux discussions sur les industries extractives, principalement l'industrie de l'aluminium y compris l'exploitation minière de bauxite, les problématiques liées au raffinage ou à la fusion, et sont familiers avec l'ASI et les peuples autochtones.

Représentants de l'IPAF au Comité des Normes

Les critères de sélection des représentants de l'IPAF au Comité des normes considèrent :

- Des connaissances approfondies des droits, modes de vie et problématiques locales, nationales et régionales des peuples autochtones
- Doit être une personne autochtone intègre et crédible
- Doit être approuvé(e) par sa communauté, instances et/ou organisations traditionnelles
- Certaine expérience de l'exploitation minière de bauxite, des problématiques de raffinage et/ou de fusion, et un niveau de familiarité avec l'ASI (ou un engagement de se rendre familier avec l'ASI)
- La parité des sexes, représentation des jeunes, des anciens et des personnes souffrant d'un handicap seront pris en compte
- La représentation des communautés affectées est garantie
- Temps disponible et engagement de prendre part aux réunions, rendre compte à l'IPAF et récolter le feedback de ses membres
- Organiser une conférence par Skype entre les membres de l'IPAF une fois tous les deux mois

La possibilité d'augmenter le niveau de représentation de l'IPAF au sein du Comité des normes a été discuté, mais il a été convenu que le sujet pourrait être repris au cours de ces prochaines années. Ce n'est en effet pas un domaine de travail sur le court terme.

Un renforcement des liens entre les membres du Comité de direction de l'IPAF et les membres de l'organisation en général a aussi été abordé. Entre autres, il a été recommandé d'avoir un membre suppléant au CD en plus des deux membres nommés. Ce suppléant pourrait alors être formé avant de joindre complètement. Les membres au CD précédents peuvent continuer d'aider, de contribuer et d'assister au travail des nouveaux membres du CD au fur et à mesure que ceux-ci les remplacent.

Rôles et responsabilités des représentants de l'IPAF au Comité des normes

- Prendre part aux réunions physiques et par téléconférence du Comité des normes de l'ASI
- Communiquer avec le Conseil d'administration et le Secrétariat de l'ASI de la part de l'IPAF
- Tenir l'IPAF au courant de nouvelles de l'ASI en utilisant son listserv et d'autres moyens, et lors des réunions annuelles physiques de l'IPAF, et récolter les observations des membres de l'IPAF sur des thèmes/problématiques en cours de discussion au niveau du Comité des Normes.

Mandat: 2 ans non-renouvelables / 1 an renouvelable pour une année supplémentaire / 3 ans

Groupes de travail du Comité des normes

Les critères de sélection des représentants de l'IPAF aux Groupes de travail considèrent :

- Des connaissances approfondies des droits, modes de vie et problématiques locales, nationales et régionales des peuples autochtones
- Certaine expérience de l'exploitation minière de bauxite, des problématiques de raffinage et/ou de fusion, et un niveau de familiarité avec l'ASI (ou un engagement de se rendre familier avec l'ASI)
- La parité des sexes, représentation des jeunes, des anciens et des personnes souffrant d'un handicap seront pris en compte
- Temps disponible et engagement de prendre part aux réunions, rendre compte à l'IPAF et récolter le feedback de ses membres

Rôles et responsabilités des représentants de l'IPAF aux Groupes de travail du Comité des normes

- Prendre part aux réunions physiques et par téléconférence du Comité des normes de l'ASI
- Tenir l'IPAF au courant de nouvelles des différents Groupes de travail en utilisant son listserv et lors des réunions annuelles physiques de l'IPAF, et récolter les observations et contributions des membres de l'IPAF sur des thèmes/ problématiques en cours de discussion au niveau du Groupe de travail.

Rencontre annuelle physique de l'IPAF

Critères de sélection

1. Les membres du Forum consultatif des peuples autochtones qui prendront part aux rencontres annuelles de l'IPAF ou autres réunions de l'ASI seront auto-sélectionnés par région parmi le réseau d'organisation et de communautés engagées.
2. Les critères de sélection devront considérer :
 - Des connaissances approfondies des droits, modes de vie et problématiques locales, nationales et régionales des peuples autochtones
 - Doit être une personne autochtone intègre et crédible, originaire de la région à représenter au sein du Forum
 - Les membres doivent être approuvé(e)s par leur communauté, instances et/ou organisations traditionnelles
 - Certaine expérience de l'exploitation minière de bauxite, des problématiques de raffinage et/ou de fusion, et un niveau de familiarité avec l'ASI (ou un engagement de se rendre familier avec l'ASI)
 - La parité des sexes, représentation des jeunes, des anciens et des personnes souffrant d'un handicap seront pris en compte
 - La représentation des communautés affectées est garantie
 - La représentation géographique sera assurée selon les régions pertinentes au sein du processus régional des Nations Unies (Afrique, Asie, Amérique Centrale et du Sud et Caraïbes, Europe Centrale et de l'Est, Arctique, Fédération

de Russie, Asie Centrale et Transcaucasie, Amérique du Nord et Pacifique – la pertinence des régions est à vérifier). Le nombre de représentants sera décidé selon la pertinence de la région et l'étendue de la production d'aluminium et sera de 15 au maximum. Des représentants suppléants seront aussi identifiés.

- On fera aussi en sorte que les pays dans lesquels se trouvent des réserves de bauxite et où ont lieu des activités minières, ainsi que les pays possédant des raffineries et des industries de fusion, sont représentés comme ceux qui ont les deux types d'activités.
- Temps disponible et engagement de prendre part aux réunions, rendre compte à l'IPAF, récolter le feedback de leurs régions respectives et réaliser les autres tâches telles que définies dans les Termes de référence.

Coordination pour la participation des représentants sélectionnés aux rencontres annuelles de l'IPAF et autres réunions associées

- Les régions mèneront leur processus de sélection autonome et transmettront les noms des représentants choisis pour l'IPAF au Comité des normes.
- Les représentants de l'IPAF au Comité des normes transmettront les noms de représentants à l'organisation hôte et au Secrétariat de l'ASI.

Annex 4: Recommandations du Forum consultatif des peuples autochtones à l'Aluminium Stewardship Initiative [proposition]

** Ces recommandations ont été récoltées par les membres de l'IPAF présents à la rencontre des 21 au 24 mars 2018 au Suriname. Les membres du Forum de 2018. Les membres au Forum de 2018 venaient du Brésil, du Suriname, des Philippines, d'Inde et du Cambodge, et des organisations alliées d'Australie et du Royaume Uni. Elles seront traduites et distribuées pour récolter plus de contributions (pendant une période de commentaires de 2 semaines une fois les traductions circulées).*

Recommandation générale

Un engagement des peuples autochtones vivant à proximité ou impactés par les opérations d'un membre de l'ASI recherchant une certification devrait couvrir un bon niveau de connaissance de la Norme de performance (Principes et critères), l'ASI elle-même, ainsi que les implications de la certification.

En ce qui concerne la portée et la conduite des audits

Sélection des auditeurs

1. Les auditeurs sélectionnés pour couvrir des sites par lesquels sont concernés des peuples autochtones doivent avoir des compétences et une expertise démontrées des droits des peuples autochtones.
2. Les auditeurs ont besoin de directions sur le contexte spécifiques des peuples concernés dans des situations données, et les caractéristiques des groupes autochtones impliqués.
3. Les équipes d'audit pour une mission donnée doivent être validées par les parties concernées, la compagnie ainsi que le(s) peuple(s) concernés.
4. L'équipe d'audit doit aussi être diverse, et inclure des hommes, des femmes et des auditeurs plus jeunes, dans le but d'améliorer les échanges avec les différentes personnes avec lesquelles s'entretenir dans les communautés autochtones. Elle doit inclure une gamme de compétences et d'expertise, y compris, entre autres, langue et parité.

Portée de l'audit

1. Les auditeurs doivent prendre en compte et citer les lois nationales et internationales pertinentes, y compris ILO 169 et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), et les protocoles de consultation des peuples autochtones écrits ou oraux. Lorsqu'il y a désaccord entre les standards nationaux et internationaux, le standard le plus élevé est respecté.
2. Dans les zones dans lesquelles sont présents des peuples autochtones, la portée de l'audit en ce qui concerne la Zone d'influence doit être convenue d'avance avec les peuples autochtones concernés, et inclure une revue des impacts indirects ou possibles en aval des opérations.
3. Les infrastructures associées doivent faire partie des audits. Dans les zones dans lesquelles sont présents des peuples autochtones, la portée de l'audit relative aux infrastructures associées doit aussi être convenue d'avance, en consultation avec l'IPAF et d'autres représentants de peuples autochtones ou d'organisations autochtones pertinents.
4. Dans le cas de nouveaux projets, des études d'impact environnemental, social et des droits de l'homme appropriées feront partie intégrante de l'audit. Dans le cas de projets en cours pour lesquels ces études n'existent pas ou ne sont pas d'un standard suffisant, de nouvelles études auraient dû avoir été menées dans le cadre de la due diligence de la compagnie sur le respect des droits de l'homme. Dans les deux cas, ces études devraient être incluses dans l'audit.
5. Le processus de due diligence sur les droits de l'homme est un des éléments du processus d'audit, qui devra inclure la présence d'une politique intérieure compagnie sur les droits de l'homme, et une documentation relative à l'identification de peuples autochtones potentiellement impactés. Les indicateurs mis en place par l'IPAF en 2015 devraient être référencés le cas échéant.
6. Dans des contextes de réhabilitations, il n'est pas rare de voir des compagnies vendre leurs sites miniers et/ou leurs concessions à des compagnies plus jeunes en fin de cycle

de vie. Ceci peut avoir lieu même si des cautions sont en place car celles-ci peuvent ne pas inclure des garanties sur des impacts négatifs environnementaux ou autres. Les audits devraient considérer les plans de fermeture (y compris les garanties par cautionnement), qui devraient former à un élément des accords de CLIP d'origine.

Conduite de l'audit

1. La période des audits devrait aussi être considérée : un audit devrait être mené au moment de la certification (pour établir un état de base), avant le commencement des opérations, durant les opérations (tous les ans) et après afin de confirmer la continuité de la conformité.
2. L'audit devrait vérifier que les peuples autochtones potentiellement impactés par un projet ou un site donné connaissent l'ASI, l'IPAF et la nature de la certification recherchée – ainsi que la compagnie et des actions proposées par celle-ci.
3. L'auditeur doit informer les peuples autochtones du processus d'audit en cours et de ses implications ou de son résultat.
4. Les auditeurs doivent rendre visite aux communautés pour leur demander leurs opinions car d'expérience on sait que les études documentaires ne sont pas suffisantes. Les auditeurs auront besoin d'une expertise et de financements appropriés, et devront être perçus comme neutre.
5. Les consultations organisées par les auditeurs devraient inclure l'entièreté des communautés, y compris les femmes, les anciens et les jeunes, en accord avec les protocoles autochtones locaux.
6. L'auditeur doit s'assurer que les différents peuples autochtones présents dans une zone ou une communauté donnée sont impliqués dans le processus d'audit et de vérification, en comprenant bien que différents groupes politiques et différentes opinions peuvent se manifester.
7. En cas de présence d'institutions nationales pertinentes et fiables travaillant avec sur des développements ou avec des peuples autochtones, celles-ci devraient être consultées par l'équipe d'audit. Les communautés affectées peuvent recommander des sources d'informations pertinentes supplémentaires auxquelles elles font confiance – par exemple le Bureau du Procureur Général au Brésil.

8. Les résultats de l'audit doivent être validés par les communautés avant leur finalisation.
9. L'IPAF devrait avoir un rôle de coordination pour la revue des résultats par lesquels des peuples autochtones sont concernés.

Faire l'audit du Consentement libre, informé et préalable

1. Tout audit relatif à des peuples tribaux ou autochtones doit considérer si leur CLIP a été obtenu dès le départ, et doit reconnaître les cas où le CLIP n'a pas été obtenu (dans le cas de projets existants) pour retracer cette historique. Les activités nouvelles (telles qu'une révision de plans de remise en état) peuvent alors être évaluées en termes de CLIP.
2. La vérification du CLIP devrait inclure une documentation des résultats du CLIP validée par la communauté
3. Le CLIP doit être vérifié lors d'entretiens avec la communauté entière, y compris hommes, femmes, enfants, jeunes et anciens
4. Pour le CLIP il est essentiel que les compagnies et les auditeurs comprennent qu'un accord doit être obtenu avant l'autorisation de plans ou le commencement d'activités. Si ceci n'est pas le cas, le reste de la norme est superflu du point de vue des droits des peuples autochtones dans le contexte de nouveaux projets ou de nouvelles activités. Ceci devrait être formulé de cette manière dans les guides pour auditeurs.
5. Lorsqu'ils sont disponibles, les protocoles mis en place par les communautés/peuples autochtones doivent être considérés comme référence clé lors de l'évaluation du CLIP. Lorsque des protocoles écrits ne sont pas encore en place, l'auditeur devrait vérifier si la compagnie a offert de fournir un soutien au développement d'un tel protocole, ou s'il y a eu le temps de la faire.
6. Si le processus d'audit n'a pas vérifié l'obtention du CLIP, la certification ne devrait pas être donnée. L'absence de CLIP est une infraction matérielle importante de la norme de performance de l'ASI et est incompatible avec le renouvellement ou l'octroi d'une certification.

Contribution au Groupe de travail sur les droits de l'homme

En rapport spécifique avec le travail du Groupe de travail sur les droits de l'homme, il faut insister sur le fait que les compagnies ne devraient pas pouvoir demander une concession minière dans une zone où les droits fonciers (et autres droits) de peuples autochtones ne sont pas officiellement reconnus par la loi, ou bien reconnaître de façon explicite que les compagnies ont un rôle, et une responsabilité, de faire avancer la reconnaissance des droits des peuples autochtones, y compris leurs droits fonciers et aux ressources.

Fermeture et remise en état

1. Les conditions de vente d'un projet ou d'un site doivent être convenues à l'avance dans le cadre de l'accord de CLIP
2. Il existe de nombreuses expériences de ventes de site pré- et post-fermeture des activités : la remise en état doit être garantie par exemple par l'intermédiaire de cautions ou de fonds protégés d'un montant suffisant (convenu dans le cadre d'un consentement informé) gardés séparément de la structure de la compagnie

Zones de non-droit

1. En cas de problèmes historiques (relocalisations forcées, violations des droits de l'homme passées), une zone sera considérée zone de non-droit jusqu'à ce que ces problèmes aient été résolus à la satisfaction des peuples autochtones concernés
2. Les zones d'accès interdit aux activités minières devraient inclure les sites sacrés, les lieux de sépulture, les forêts spirituelles et les réserves forestières (réservées pour une utilisation communautaire), les zones importantes telles que les sites touristiques et spéciaux, les rivières et étangs communément utilisés, les sources, les montagnes et forêts spirituelles, et les lacs – et des zones tampon devraient être établies autour de ces sites si des mines sont autorisées.
3. Les aires protégées (établies au moment du lancement de l'ASI ou déclarées après), qu'elles soient déclarées par le gouvernement local, régional et national, ou par des peuples autochtones qui les protègent.

En rapport spécifique avec le cas du Suriname visité par l'IPAF

1. La fermeture planifiée de la mine et la remise en état du site de la crique de Wane devraient être menées en partenariat avec les peuples autochtones
2. Dans le cas du Suriname, ALCOA devrait mettre en œuvre le plan de fermeture de la mine avec les peuples autochtones, même si la concession et les opérations minières précédentes ne l'ont pas fait. La remise en état du site est une opportunité de « table rase ». En ce qui concerne la remise en état de la zone :
 - a. Les peuples autochtones devraient décider de la flore
 - b. Les peuples autochtones devraient avoir la propriété et gérer les pépinières
 - c. Les peuples autochtones devraient recevoir des ressources financières en contrepartie de leur participation
 - d. Les peuples autochtones devraient s'ils le veulent être les premiers responsables du suivi
3. Pour les nouvelles activités (telles que la mise en place d'un plan de remise en état d'une mine) un CLIP devrait être obtenu et mis en œuvre selon le mandat des protocoles communautaires de CLIP (lorsqu'ils existent)